

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 19

Rubrik: Légations et consulats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des représentants de l'agriculture, la commission a ramené à 40 fr. au lieu de 50 le droit sur le saindoux, mais elle a rejeté une proposition socialiste tendant à abaisser ce droit à 20 fr. En ce qui concerne le beurre, les représentants de l'agriculture ont proposé de porter le droit à 120 fr., au lieu des 80 fr. proposés par le Conseil fédéral. Cette proposition a été renvoyée pour étude au Département économique. Une proposition de porter le droit d'entrée sur le lait de 50 centimes à 5 fr. a été également renvoyée au Département. — On constate que les discussions entre producteurs et consommateurs ne sont pas près de finir, le vent du protectionnisme soufflant de plus en plus fort, malgré tous les avertissements des gens clairvoyants.

Lausanne Palace. — L'assemblée des actionnaires du Lausanne Palace s'est réunie le mardi 29 avril sous la présidence de M. Ch. Niess, avocat. On nous communique à ce sujet les détails suivants complétant les informations que nous avons publiées dans notre précédent numéro: L'exploitation du Lausanne Palace et les loyers ont produit 687,998 fr. 15. Les frais généraux, impôts et divers ont coûté 73,001 fr. 32 et le service des emprunts 315,000 francs. Les recettes du Palace ont atteint 2,047,681 fr. 20, en augmentation de 44,813 fr. 15; celles de l'hôtel des Palmiers et de la Taverne du Petit-Chêne 336,558 fr. 85, supérieures de 21,037 fr. 30 à celles de 1928. Le solde actif net à répartir était de 304,441 fr. 63. — L'assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité. Le rapport mentionne en particulier les progrès intéressants de l'hôtel et des entreprises annexes, les succès de vifs remerciements à M. et Mme J. Baumgartner et à leurs dévoués collaborateurs. — Durant l'année 1929, la société n'a pas exécuté des travaux de grande importance. Cependant l'hôtel des Palmiers a subi certaines transformations, qui seront continuées en 1930 par l'ouverture, à côté de la brasserie, d'une « Pinte à vins », avec installations pour raclettes et fondues, café, brioches, etc., le tout d'un aménagement tout à fait moderne.

Dans l'ensemble, le bilan du Lausanne Palace présente d'appréciables améliorations, dont on se rend peut-être pas compte à première vue. Nous lisons à ce propos dans le *Bulletin financier* de Lausanne: Le produit de l'exploitation hôtelière accuse un nouveau progrès intéressant par rapport aux années précédentes. Le bénéfice de 502,000 fr. a pu être obtenu avec des actifs figurant au bilan pour 8,97 millions. Le rendement ressort par conséquent à 5,57 %, réalisé après des amortissements élevés. On a pu ainsi payer l'intérêt de 1 % en plein sur les deux emprunts à intérêt fixe d'un montant total de 6,3 millions. D'autre part, on a pu aussi verser un intérêt de 6 % à l'hypothèque de 2 millions en deuxième rang à intérêt variable. Enfin on a pu dépenser, par le débit du compte de profits et pertes et sans augmentation correspondante de l'actif immobilisé, 50,000 fr. pour des travaux en cours. Cette somme de 50,000 fr. figure par contre au passif comme une espèce de réserve spéciale nouvellement créée. Si le compte de profits et pertes n'accuse aucun solde permettant de distribuer un dividende, cette nouvelle réserve constitue bel et bien un bénéfice représentant le 6,6 % du capital-actions, qui sans cette opération aurait reçu le dividende statutaire de 6 %. Les créanciers hypothécaires, qui disposent actuellement des deux tiers des voix, ne veulent naturellement pas d'augmentations de dettes et exigent que les comptes des travaux soient supportés par les comptes des exercices. De là provient l'absence de dividende. Mais la valeur des actions augmente en conséquence, si bien qu'aujourd'hui elles ont dépassé le pair. A noter également que le titre créancier divers recule de 141.000 à 103.000 fr., que le disponible en banque monte de 119.000 à 201.000 fr. et que les autres chapitres du disponible passent de 50.000 à 65.000 francs.

Nouvelles diverses

Fafleralp. — La Société hôtelière de Fafleralp a sollicité l'autorisation d'utiliser les forces hydrauliques du torrent dit Äusserer Faflerbach. Ce cours d'eau peut fournir une force électrique importante, qu'on pourrait employer pour le service des hôtels de la localité et aussi éventuellement pour l'éclairage public.

Valais. — Nous apprenons que M. le Dr. Walther Perrig, secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce et de l'Association hôtelière du Valais, a été nommé directeur de la Banque de Brigue. Nous lui présentons nos sincères félicitations, tout en exprimant l'espoir que dans sa nouvelle situation il conservera à l'hôtellerie valaisanne son activité si dévouée.

Dans le Nord-africain. — Chacun connaît le haut degré de développement et de perfectionnement atteint par l'hôtellerie égyptienne. Nous avons souvent parlé dans ce journal des progrès de l'hôtellerie au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Maintenant la Tripolitaine va suivre le mouvement et compléter la chaîne hôtelière de l'Afrique du Nord. Des dispositions sont prises en effet pour y introduire une saison d'hiver comme en Egypte. Dès l'hiver prochain, deux grands hôtels y seraient ouverts sur la côte.

Au Kursaal de Genève. — Le Conseil administratif de Genève a nommé directeur du Kursaal-Casino, actuellement en réparations, M. Henry Giovanna, un jeune impresario de 32 ans qui a déjà fait ses preuves à Genève au cours des dernières années en organisant des concerts de haute valeur. Au cours d'une interview, le nouveau directeur a déclaré: « Nous avons l'ambition de donner au Casino municipal des spectacles qui soient dignes de la Genève moderne, qui voit venir à elle chaque été des étrangers des quatre coins du monde. » La nomination a été faite pour sept années. La saison du Casino commencera au début de juillet.

Rheinfelden. — A l'occasion du cours donné sous les auspices de la Société suisse de balnéologie sur le traitement diététique des malades, un banquet officiel de 90 couverts a eu lieu le 1er mai à l'hôtel des Salines. M. Beetschen, président de la commune de Rheinfelden, a relevé l'importance de la collaboration des médecins et des habitants de la station. M. le Dr J. Weber,

de Rheinfelden, a parlé dans le même sens et a ajouté que ces bonnes relations sont une cause du développement de Rheinfelden comme station balnéaire. La réunion officielle a été close par une conférence avec projections lumineuses de M. le Dr Keller sur l'histoire des bains de Rheinfelden depuis l'époque romaine.

Condamnation d'un automobiliste. — On se souvient que, le 14 janvier dernier, à Cour-sous-Lausanne, un automobiliste, M. Rodolphe Kaufmann, architecte, représentant à Lausanne de l'Office de constructions agricoles de l'Union suisse des paysans, revenant d'une course à Morges, atteignit un groupe de six élèves de l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers. L'un d'eux, Henri Perrotet, 17 ans, atteint et renversé par l'automobile, succomba le 17 janvier à une fracture du crâne. M. Kaufmann avait continué sa route sans s'inquiéter de sa victime; il déclara à l'audience qu'il ne s'était pas aperçu de l'accident. Le tribunal l'a condamné le 2 mai à trois mois de prison sans sursis, à 500 fr. d'amende, à 200 fr. de dépens et aux frais, pour homicide par imprudence. Acte a été donné à la partie civile de ses réserves.

La Fête des camélias a eu lieu à Locarno par un temps très favorable. La ville, magnifiquement pavée, s'est présentée aux foules de Suisses et d'étrangers accourus à cette occasion sous sa plus belle parure festive, au milieu de sa riante parure naturelle de fleurs multicolores et de verdure aux tons variés. La représentation habituelle empruntait son thème au *Galen-dimaggio*, la fête de mai, et reproduisait les scènes les plus intéressantes de la vie populaire tessinoise. Les 500 acteurs et figurants étaient tous de Locarno. Le festival a eu un grand succès, notamment le chant, le chant, le chant, la danse et le chant de mai, le ballet des fleurs et celui des fleurs, la marche nuptiale, etc. Le corso fleuri était ravissant. Le soir de la première journée, les principaux bâtiments de la ville étaient brillamment illuminés. La Fête des camélias de 1930 continue dignement la série de ses devancières et constituera comme elles une très efficace propagande en faveur de la jolie cité tessinoise.

Pour le progrès à Vevey. — La municipalité de Vevey a décidé la création d'une *Commission de propagande économique et d'embellissement local*. Ce nouvel organe aura pour mission: a) de provoquer à Vevey l'organisation de fêtes originales, de manifestations sportives, de congrès, de cours de vacances, etc., de nature à attirer dans cette ville le plus grand nombre possible d'hôtes intéressants, de la rendre plus vivante et de contribuer plus directement à la prospérité du commerce local; b) d'engager par des interventions opportunes les commissions parlementaires suisses et vaudoises à venir siéger à Vevey; c) de prendre contact avec les industriels suisses et étrangers désireux de créer des succursales ou de construire des usines et de les inviter à venir s'établir à Vevey. La commission se préoccupera également de sauvegarder les intérêts veveysans en matière d'horaires de chemins de fer et de circulation automobile. Elle présentera des propositions pour l'amélioration de l'éclairage public et pour l'embellissement des quais.

Une mesure regrettable. — On lit dans la *Feuille communale de Sierre*: Jusqu'à ces dernières années, les chemins de fer secondaires ne payaient pas de timbre en Valais. Avec la nouvelle loi sur les affiches, celles qui ne portent pas d'horaires doivent payer 3 fr. à l'intérieur et 6 fr. à l'extérieur, ce qui est prohibitif. Pour s'exempter de la taxe, quelques compagnies collent à leur affiche un bout de papier portant leur horaire. Mais les autres préfèrent renoncer à l'affichage et la réclame n'exerce ainsi plus son effet pour les lignes secondaires et les stations qu'elles desservent. D'autre part, les compagnies ont l'habitude de faire un échange de leurs affiches. Celles du Valais figurent de la sorte dans un grand nombre de gares en Suisse à titre de réciprocité. Désormais cet échange deviendra impossible. Le Montreux-Oberland, par exemple, qui paye 10 centimes dans le canton de Vaud, ne voudra pas débours 3 ou 6 fr. par affiche dans celui du Valais. Le procédé fiscal instauré dans ce dernier canton fera un tort grave à la propagande touristique. L'Etat devrait avoir dans ce domaine une autre conception de sa tâche.

La Foire suisse d'échantillons vient de fermer ses portes après avoir enregistré de nouveau un beau succès. La fréquentation a été fortement supérieure à celle de l'année dernière. Non seulement les Suisses sont venus en très grand nombre, mais les visiteurs et les acheteurs étrangers ont été en augmentation d'au moins 30 %. Ils appartenaient à 26 Etats, dont neuf d'outre-mer. De l'avis de la majorité des exposants, la marche des affaires a donné satisfaction dans la plupart des branches. — Nous avons été surpris qu'à l'occasion de la Foire suisse, qui attire à Bâle de véritables foules, l'une de nos principales industries, le tourisme, ne sache pas profiter d'une pareille occasion de bonne réclame. Pendant la foire, tous les genres d'industrie et de commerce s'empressent de couvrir d'affiches les emplacements réservés à cet effet. Or, en ce point tout, nous y avons découvert pendant la durée de cette année des affiches touristiques, l'une de Vitznau, très réussie du reste, et l'autre de la station espagnole de Saint-Sébastien! Quand les Bâlois seront seuls chez eux et auront du reste déjà combiné définitivement leurs plans de vacances, alors on couvrira nos murs d'affiches des stations estivales. L'hôtellerie a décidément encore beaucoup à apprendre des milieux du commerce.

La question des langues au Tessin. — Nous avons signalé la semaine dernière le projet de loi présenté par le gouvernement tessinois relatif à l'emploi obligatoire de la langue italienne dans les enseignes. La Société des hôteliers de Lugano et environs, alarmée à juste titre par une mesure dont les conséquences pourraient être néfastes pour l'hôtellerie et le commerce tessinois, a voté à ce propos un ordre du jour disant notamment: « La Société des hôteliers s'étonne du fait que malgré l'affirmation souvent répétée de l'importance vitale du tourisme pour le Tessin, on présente un projet de loi qui causera certainement un tort sensible aux intérêts de l'hôtellerie du canton. L'ordre du jour critique aussi le fait qu'on n'ait pas demandé au préalable

l'avis des intéressés. — En dépit des articles plus sentimentaux que commerciaux publiés à ce sujet dans nos journaux romands, nous estimons que la mesure envisagée est une lourde faute du point de vue économique. *Le commerce doit faire sa réclame dans la langue de sa clientèle.* Or la clientèle italienne est devenue relativement rare au Tessin, qui tire ses principales ressources de la clientèle de langue allemande. Non seulement les hôtels et les pensions, mais les commerçants et les artisans qui ont constamment affaire à des Allemands et à des Confédérés d'outre-Gothard tiennent à avoir une enseigne comprise de ces clients. En constatant la transformation des enseignes, la clientèle de langue allemande en déduit naturellement qu'on ne se soucie plus d'elle au Tessin et elle émigrera ailleurs, comme elle n'en est que trop sollicitée. Alors le gouvernement tessinois percevra ses impôts où il pourra.

Légations et Consulats

Notre consulat de New-York. — Comme il l'avait fait prévoir à plusieurs reprises aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral a décidé de transformer en un consulat général la représentation consulaire de la Suisse à New-York. Il a nommé gérant de ce poste M. Victor Neff, consul de carrière. Cette nomination, qui répond à un vœu exprimé par la nombreuse colonie suisse de New-York, sera bien accueillie par nos compatriotes de la grande cité américaine.

Trafic et Tourisme

La station de Schuls-Tarasp. en 1929, a enregistré 141.456 journées de cure, au lieu de 154.082 l'année précédente. Il y a eu 9.940 hôtes, au lieu de 10.052 en 1928. Les bains ont été fréquentés par 6.102 Allemands, 1.667 Suisses, 428 Autrichiens, 241 Hollandais, 219 Hongrois, 194 Français, 180 Yougoslaves, 168 Italiens, 159 Américains, etc.

Circulation automobile internationale. — Durant le mois de mars 1930 sont entrées en Suisse 2280 automobiles avec carte provisoire, 393 avec passavant, 10 avec triptyque, ou carnet de passage en douane et 109 motocyclettes, soit au total 4505 véhicules à moteur, au lieu de 3675 en mars 1929, dont 1693 autos avec carte provisoire.

Refus d'amélioration d'horaire. — Le Conseil fédéral a écarté un recours du gouvernement bernois contre une décision du Département fédéral des postes et des chemins de fer, qui avait refusé de lui accorder une correspondance ferroviaire destinée à relier plus rapidement avec Berne l'express arrivant d'Allemagne à Bâle au début de l'après-midi. Depuis 1920, aucun recours de ce genre n'a été admis par le Conseil fédéral, ce qui refroidit singulièrement le courage des auteurs des recours. En 1920, le nombre des éconduits fut de 23; il tomba à une unité en 1930. Il semble donc que le progrès ne soit pas compatible avec nos possibilités techniques, au moins dans nos chemins de fer.

Pour la propagande touristique française. — Le ministre français des postes, télégraphes et téléphones, averti des conséquences néfastes des diverses taxes d'affranchissement en vigueur pour les cartes postales illustrées, a fait adopter par les Chambres l'institution de deux taxes: 15 centimes avec cinq mots de correspondance et 40 centimes avec correspondance libre. Les nouvelles taxes seront très favorablement appréciées de tout le monde en France, mais surtout des touristes qui aiment à signaler à leurs relations leur passage dans une contrée ou une ville. Chacun sait que cette correspondance illustrée est une propagande qui ne coûte rien à ses bénéficiaires et qui est cependant l'une des meilleures.

Les automobiles aux bagages. — (RDV.) Les chemins de fer du Reich viennent d'introduire une innovation qui rendra de grands services aux automobilistes. Ceux qui font de longs parcours pourront, s'ils le désirent, faire transporter leurs voitures en wagon, en les enregistrant comme de simples bagages. Ils bénéficieront d'un tarif spécial, égal à la moitié du tarif ordinaire des transports. La distance minimum sera de 200 kilomètres. Provisoirement, un certain nombre de gares ont été désignées pour tenter cette expérience, entre autres Brême, Hanovre, Hambourg, Francfort, Mannheim, Fribourg, Bâle (gare badoise). Le transport s'effectuera par des trains de marchandises accélérés, qui parcourront en trente heures le trajet de Bâle à Hambourg.

Pour la route du Simplon. — Tout en félicitant le gouvernement des Grisons et la section grisonne de l'A. C. S. d'avoir obtenu pour l'avenir l'ouverture de la route du Julier (2287 m.) à la circulation automobile dès la fin d'avril, le comité d'initiative de la route du Simplon, dans une communication à la presse, relève que cette innovation entraînera des conséquences économiques certaines pour tout le Sud de la Suisse romande et pour le Valais en particulier. En effet, avec l'ouverture du Julier, l'automobiliste trouvera une route facile pour la traversée des Alpes, le col de la Maloja étant ouvert toute l'année aux autos. Le Gothard ne pouvant s'ouvrir très tôt le printemps, le Simplon, qui est à une altitude de 200 m. inférieure à celle du Julier, avec un tracé beaucoup plus favorable pour une ouverture précoce, pourrait être livré dès les premiers jours de mai à la circulation automobile. Ce qui est possible dans les Grisons devrait être réalisable en Suisse romande.

Le mouvement touristique Suisse-Italie a enregistré cette année à Pâques des chiffres records. Le jeudi 17 avril, on a compté à Ponte-Chiasso 760 véhicules à moteur avec 3500 voyageurs; le vendredi 18 avril 1000 véhicules et

4500 personnes; le samedi, 1090 véhicules et 4500 personnes; le jour de Pâques, 760 véhicules et 3500 personnes; le lundi de Pâques, 1500 véhicules et 7000 personnes. Durant ces cinq journées, on a donc constaté le passage, dans les deux sens, de 5110 véhicules à moteur transportant 23.000 personnes. On peut en outre évaluer à 1000 voyageurs par jour, en plus du trafic local habituel, le mouvement qui s'est effectué par les tramways de Côme et de Mendrisio. Quant au mouvement ferroviaire, pendant les cinq journées susdites, on a compté 7450 voyageurs se rendant en Italie, en 14 trains de l'horaire ordinaire, dont sept express internationaux de huit voitures à quatre essieux pouvant contenir 80 personnes.

Nouveaux tarifs postaux pour l'étranger. — Le Conseil fédéral a arrêté les dispositions d'exécution faisant suite à la ratification des nouveaux traités postaux internationaux. La taxe des imprimés pour l'étranger est abaissée de 7/2 à 5 centimes par 50 grammes. Les journaux et périodiques expédiés directement par l'éditeur, les livres, brochures et papiers de musique payeront 3 centimes par 50 grammes. Les petits paquets jusqu'à un kilogramme seront affranchis à 60 centimes jusqu'à 200 grammes, avec 15 centimes en plus par 50 grammes ou fraction de ce poids en sus. La taxe de recommandation des correspondances pour l'étranger est abaissée de 40 à 30 centimes. Les taxes de remboursements et de mandats de poste pour l'étranger sont également réduites dans certaines conditions. On évalue à un million et demi la diminution annuelle de recettes qui résultera pour les postes suisses de ces modifications. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 1930.

L'hiver dans les Grisons. — On connaît maintenant les chiffres définitifs de la statistique hôtelière grisonne pour l'hiver 1929/30. Du 1er octobre au 31 mars, on a compté 1.975.273 nuitées, au lieu de 1.999.452 pendant l'hiver précédent. Il y a donc un recul de 24.179 nuitées, soit de 1,25 %. Voici la répartition des nuitées suivant la nationalité des hôtes, d'abord par les pays qui ont accusé une diminution par rapport à l'hiver 1928/29: Allemagne 723.046 (— 56.611), Grande-Bretagne 223.918 (— 11.686), Hollande 93.338 (— 4.260), Grèce 20.355 (— 2.473), Espagne et Portugal 25.982 (— 329), Autriche 22.355 (— 6.005), Hongrie 14.503 (— 3.503), Pologne 6.352 (— 3.778). Voici maintenant la répartition pour les pays qui accusent une augmentation: Suisse 574.857 (+ 36.153), France 55.122 (+ 1.702), Amérique 43.739 (+ 3.375), Italie 42.981 (+ 6.118), Tchécoslovaquie 22.719 (+ 3.147), Belgique 19.802 (+ 2.209), Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie 18.830 (+ 1.320), Suède, Norvège, Danemark et Finlande 12.183 (+ 1.818), pays divers 43.131 (+ 7.624). Plus du tiers des hôtes provenaient de l'Allemagne. Les Allemands, les Suisses et les Anglais formaient le 77 % du total des visiteurs.

Le réveil du tourisme français. — M. Gaston Gérard, haut commissaire au tourisme, a déjà obtenu des Chambres la suppression de la taxe d'embarquement et de débarquement, si désagréable aux touristes à leur arrivée en France ou à leur départ, aux touristes américains notamment, ainsi que l'abolition de la taxe sur les notes de restaurant et sur les billets de théâtre. La taxe dite de luxe sur les hôtels et les restaurants est réduite de 13 à 10 % et de 10 à 8 %, suivant le classement des établissements. Elle sera très prochainement abaissée respectivement à 6 et à 2 % pour les hôtels qui consentiront à l'incorporer dans la note, de manière à former dans l'addition présentée au client un montant unique net. L'Office national du tourisme est doté d'un crédit d'un million, auquel viendront s'ajouter les 30 millions, échelonnés sur six ans, prévus dans le projet d'équipement touristique national. Ces fonds sont destinés à la propagande touristique à l'étranger. Le haut commissaire, après avoir pris l'avis des corporations intéressées, prépare en outre, la suppression, sur les notes de certains restaurants, du « couvert », c'est-à-dire de la somme prélevée, par personne, avant toute consommation, pour frais de serviette, couvert, nappe, etc.

Les Chemins de fer italiens de l'Etat accordent de nouveau, l'été et l'automne prochains, des réductions importantes de tarifs pour les voyages aller et retour à des localités balnéaires, thermales et climatiques. Ces réductions peuvent être obtenues d'une part par les familles qui se rendent aux bains de mer ou aux stations thermales, et d'autre part par les voyageurs provenant de l'étranger par la frontière nord-est à destination des plages de l'Adriatique. Ces derniers billets sont valables pour une durée totale de 60 jours. Une prolongation de 30 jours peut être accordée contre paiement du 10 % du montant du billet. Le voyage de retour ne peut être entrepris avant le sixième jour qui suit la date de l'arrivée, les dates étant contrôlées au moyen d'un timbre. Les billets à tarif réduit de 50 % pour les stations balnéaires de la Haute-Adriatique sont délivrés depuis le 1er mai. — Dès le 16 juin, des billets à tarif réduit de 50 % seront délivrés pour les voyages aller et retour à destination des stations touristiques du Haut-Adige et du Cadore. — De nombreuses autres réductions ont été consenties pour le lac de Garde, pour des voyages à Rome (30 ou 50 % suivant l'époque), pour la Sardaigne et pour des expositions ou manifestations diverses. — On voit que les Chemins de fer italiens de l'Etat savent favoriser le mouvement touristique et lutter efficacement contre la concurrence de l'automobile.

OBERHOFEN am Thunersee
VICTORIA HOTEL

Bestes Familienhaus in dominiender, zentraler, aussichtsreicher Lage. Fließendes Wasser, Bäder, Park, 2 Tennis. Mäss. Preise, modernster Comfort.

J. COTTARELLI, CHUR VELTLINERWEINE